

Compte rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2021

Présents : l'ensemble des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 mars 2021
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Consultation sur les travaux de Compagnie Nationale du Rhône portant sur l'amélioration de la franchissabilité piscicole de la Sanne à la confluence avec le Rhône
4. Demandes de subventions 2021
5. Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire
6. Gestion du court de tennis pour l'année 2021
7. Budget 2021 pour les écoles :
 - a. Fournitures scolaires
 - b. Achat de livres pour les bibliothèques
 - c. Frais de direction
8. Compte rendu des commissions communales
9. Questions diverses

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour dans l'attente de l'arrivée de Mme ARNAUD qui doit exposer le point n°3 mis à l'ordre du jour
L'assemblée accepte.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 02 mars 2021 :

Aucune observation

2. Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme VALLET se porte volontaire

3. Demandes de subventions 2021

Exposé fait par Mme REBOREDO.

Il est procédé au vote pour les associations qui ont transmis leurs budgets de réalisations 2020 et prévisionnel 2021.

Il est précisé que les associations retardataires pourront percevoir une subvention en cours d'année, au fur et à mesure de l'arrivée des documents en mairie. Une ligne « divers » sera mentionnée dans le budget et des crédits seront inscrits au budget.

M. ASTIER fait remarquer qu'il trouve anormal que le CEN 38 (la « réserve naturelle ») qui font peu de choses pour la commune de Sablons soit la deuxième subvention ; Mme MOREL est d'accord avec lui.

M. ASTIER fait remarquer qu'ils laissent aussi les arbres comme ils sont ; sur la réserve il y a des peupliers qui tombent sur les chemins communaux, charge ensuite au service technique communal d'intervenir pour dégager les axes.

M. MAZARD fait remarquer que la subvention est là pour aider à payer le poste d'animateur pour faire découvrir la réserve naturelle aux scolaires. Historiquement les gens allaient à la platière comme ils allaient se baigner dans le Rhône. Il faut que cela reste un lieu accessible car très riche du point de vue biodiversité. Il faut que tous les acteurs se réunissent (chasseurs ; membres de l'association...).

Il souhaite que ce lieu soit plus ouvert au public et à la promenade.

M. ASTIER rappelle qu'il n'y a pas un chemin balisé sur Sablons tout est sur Salaise alors que Sablons donne une subvention conséquente.

M. MISSAGUA fait remarquer que depuis 30 ans toutes les classes de l'école y vont chaque année (sauf cause COVID-19) et cette année ils ont participé à une séance du Conseil Municipal des Enfants.

M. MAZARD rappelle que MOLY SABATA perçoit 55 000 euros de la communauté de communes par comparaison. Il encourage l'ensemble du Conseil Municipal à se rendre sur place pour constater le dépaysement du lieu.

M. SERRE fait remarquer qu'il faudrait les solliciter aussi pour la surpopulation des sangliers qui détruisent les cultures, la faune et la flore mais aussi peuvent créer des accidents sur la route.

Vote de l'ensemble des subventions :

« POUR » :17 « CONTRE » : 0 « ABSTENTIONS » :2 (Mme MOREL et M. ASTIER)

4. Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Présentation faite par Mme FAYAN

Les 2 modifications principales proposées sont sur le fait de faire payer un tarif différentiel aux enfants fréquentant le service de restauration scolaire et non-inscrits au préalable. Il est fait mention de 5€ au lieu de 4€ et de faire payer le repas (= 4€, même tarif que les enfants) aux délégués des parents d'élèves qui souhaiteraient manger avec les enfants.

Il sera également demandé aux parents de dater et signer le règlement valant acceptation et connaissance de celui-ci. Il sera distribué à l'ensemble des parents dès la rentrée scolaire prochaine.

Sur le 1^{er} point : il est précisé que certains enfants ne sont pas inscrits et ce sont toujours les mêmes. Jusqu'à 5 enfants par service. Cela pose parfois des problèmes de distribution du repas surtout en cas de portion individuel.

M. BERTHET se demande si 1€ peut suffire à régler le problème.

Mme BOURDON précise que c'est un montant incitatif mais qu'il faudra faire un bilan pour savoir si cela change les choses.

Concernant le 2nd point : Mme LEON estime que le repas devrait être gratuit pour les délégués des parents d'élèves par rapport à l'investissement qu'ils ont envers l'école toute l'année.

L'assemblée décide de maintenir la gratuité pour les délégués de parents d'élèves.

Vote d'approbation à l'unanimité du règlement proposé avec la suppression de la mention de paiement du repas pour les délégués des parents d'élèves.

Arrivée de Mme ARNAUD à la séance.

5. Gestion du court de tennis pour l'année 2021

Point présenté par M. Le Maire.

Le droit d'entrée est actuellement de 15€ pour l'année civile.

Proposition du même tarif pour l'année prochaine et gratuité pour ceux qui ont payé l'an dernier et n'ont pu l'utiliser l'an dernier en raison du COVID.

Vote d'approbation à l'unanimité

6. Budget 2021 pour les écoles :

a. Fournitures scolaires : 65€ /enfant sauf changement important d'effectifs

b. Achat de livres pour les bibliothèques : 250€/école

c. Frais de direction : 4 000€ pour l'école élémentaire et 2 750€ pour l'école maternelle.

Exposé de M. Le Maire qui rappelle les montants alloués annuellement et propose de les renouveler.

M. MISSAGUA rappelle que les commandes sont faites en juin or les effectifs réels sont connus seulement en septembre donc difficile de rembourser si les effectifs baissent.

Vote d'approbation à l'unanimité : la ligne de crédit est donc maintenue telle qu'elle avait été décidée l'année dernière.

7. Consultation sur les travaux de la Compagnie Nationale du Rhône portant sur l'amélioration de la franchissabilité piscicole de la Sanne à la confluence

Exposé de M. le Maire

Dispositif permettant aux poissons de passer un obstacle. Ici de la Sanne au Rhône par le Dolon. Classement des cours d'eaux qui est fait et répond aux exigences de la continuité écologique. Travaux qui ont un coût non négligeable de 700 000€. Un des objectifs étant la recolonisation du cour d'eau par l'anguille.

Intervention de Mme Arnaud : entre septembre et mars, le Dolon est à sec mais cela n'a pas d'incidence eu égard aux périodes de reproduction piscicoles. Travaux faits lors de la conception de 77 n'ont pas bougé. Un réseau de fibres passe juste à côté mais aucun lien avec cela. Tout est à la charge de la CNR. Les travaux ont déjà commencé.

M. FONLUPT s'inquiète de savoir s'il y a un suivi prévu de l'évolution de l'anguille.

M. VANDAMME demande confirmation qu'il s'agit bien de mettre 700 000 € pour cour d'eau qui est à sec la moitié de l'année.

M. Le Maire propose d'émettre un avis favorable avec demande que soit assuré d'un suivi environnemental pour l'anguille.

Vote d'approbation à l'unanimité

8. Questions diverses

a) INSPIRA :

M. Le Maire fait part à l'assemblée de l'actualité concernant le dossier INSPIRA dont l'audience au Tribunal Administratif avait lieu ce jour à la demande de l'association «Vivre ici ». Le rapporteur public a proposé l'annulation totale ou partielle du projet INSPIRA car incompatible avec le SDAGE selon l'article L180 alinéa 18 du Code de l'environnement.

M. Le Maire donne la parole à M. MAZARD, présent à l'audience, afin qu'il en fasse le compte-rendu.

M. MAZARD : trois demandes de l'association : Annuler l'autorisation sur l'eau, le défrichement tel qu'il est fait et la protection de la biodiversité. Les conclusions du rapporteur public sont les suivantes : INSPIRA ne respecte pas la loi sur l'eau car la nappe phréatique est en baisse, ce projet est en incompatibilité par rapport au SDAGE. Trois communes sont appelées à se prononcer : Chanas, Salaise-sur-Sanne et Sablons. La commune de Chanas a déjà donné un avis favorable avec une réserve sur la circulation et l'impact environnemental.

M. MAZARD précise que le Tribunal Administratif suit très souvent l'avis du rapporteur public.

M. MAZARD demande que le conseil municipal attende le 4 mai (date de délibération du tribunal) pour se décider et qu'il soit fait une motion pour cela. Il souhaite que le Conseil Municipal attende l'avis des experts pour émettre son avis. Il estime que la tendance est de faire des consultations publiques pour lesquelles les citoyens ont un délai d'un mois pour se manifester et faire part de leurs observations. Mais aussi que le dossier est constitué de plus de 1 000 pages pour la constitution de la ZAC et il déplore qu'il n'y est pas de version numérique à Sablons ce que confirme M. le Maire. Selon M. MAZARD, la commune de Chanas en a une. Le document papier étant pour lui, très difficile à lire (tableaux illisibles). Il rappelle qu'on est saturé en termes de circulation et que cela sera surmultiplié avec cette zone. La commune est face à des bureaux d'étude, des experts qui ne sont pas vraiment sur le terrain.

M. Le Maire rappelle que les permis de construire sont signés par lui-même après consultation de son conseil municipal donc la commune a aussi un pouvoir décisionnaire. Ce point sera débattu plus amplement lors de la séance du Conseil Municipal du 13 avril prochain.

L'avis du Conseil Municipal rendu par délibération, doit être rendu avant le 15 avril sinon cela sera considéré comme accord tacite.

Mme DOREL souhaite connaître la date limite pour que le Conseil Municipal émette son avis, M. Le Maire lui rappelle qu'elle est fixée au 15 avril et que sans réponse de la part de la commune, elle sera considérée comme tacite.

M. MISSAGUA : le préfet n'a pas pris de décision par rapport aux conclusions de l'enquête, il a pris une décision parce qu'il en avait le droit. Il rappelle qu'il lui sera très difficile de voter oui pour un tel projet. Il encourage l'assemblée à prendre connaissance des résultats de l'enquête publique.

M. JODAR rappelle qu'il n'y a aucune entreprise qui s'est installée pour l'instant, pas forcément en raison du sujet environnemental. Selon lui, la zone INSPIRA n'est pas seule à être néfaste pour les sujets environnementaux. Il ajoute que le Conseil Municipal ne règlera pas le problème de Pollution de la région Rhône-Alpes.

Mme LEON dit que des entreprises n'ont pas voulu s'installer parce qu'il y a trop de nuisances olfactives.

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'UNE entreprise italienne.

M. FONLUPT précise qu'il y a parfois des odeurs nauséabondes à certains moments de la journée.

M. MAZARD est convaincu que ce problème d'odeurs est un frein à l'installation d'entreprises.

M. SERRE souhaite savoir si en cas de vote « contre » du Conseil Municipal, la zone INSPIRA pourra se faire ?

Mme ARNAUD rappelle qu'INSPIRA répond à la norme 14001 et que celle-ci est très stricte. Il ne peut être fait n'importe quoi.

M. MAZARD répond qu'il ne faut pas s'appuyer sur cette norme qui mentionne qu'il existe des relations exemplaires avec les syndicats et donc pas seulement sur l'aspect environnemental.

M. ASTIER souhaite savoir ce que cela changera si le Conseil Municipal décide de voter « contre » concrètement car il s'agit de 2000 emplois sur le secteur, des retombées financières importantes. Il pense que si l'assemblée vote « pour » elle aura son mot à dire.

M. le Maire précise que le projet de délibération sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal dès vendredi pour être présenté en conseil municipal mardi prochain.

M. FONLUPT se demande si le Conseil peut différer l'avis en fonction de la décision du tribunal administratif.

M. ASTIER veut savoir quelles sont les conséquences si le Conseil Municipal ne se prononce pas.

M. Le Maire estime que ce serait une erreur que de ne pas formuler de réponse et il rappelle qu'après le 15 avril un manque d'avis de notre commune signifierait accord tacite.

M. MAZARD est contre le projet tel qu'il est présenté il veut qu'il soit réétudié mais il précise qu'il est important de se prononcer.

M. FONLUPT souhaite évoquer la réversion du foncier bâti : A hauteur de 75% voté par la municipalité précédente pour être reversé à Inspira. Il précise que maintenant la nouvelle municipalité a décidé de suivre la même chose et il est contre le fait de reverser autant.

M. Le Maire rappelle qu'il a acté uniquement la régularisation de la somme due.

M. FONLUPT dit qu'il y a eu trop de précipitation dans cette décision.

M. ASTIER veut savoir si ce sujet a été débattu en commission « urbanisme ».

M. FONLUPT l'informe que ce point ne concerne pas cette commission.

M. Le Maire précise que l'avis des sommes à régulariser a été évoqué en commission « finances ».

M. JODAR est d'accord pour dire que la situation est ambiguë mais que la convention n'a pas été renouvelée.

M. BERTHET veut connaître le coût pour la commune de Sablons.

Réponse de M. Le Maire : la commune doit payer actuellement payée environ 6 000€

Mme MOREL rappelle que la commission « finances » en a débattu et a affirmé que cette convention ne serait pas acceptée telle qu'elle est. La convention fera l'objet d'une négociation préalable avant signature.

Mme LEON demande si la commune a pouvoir de revoir ce pourcentage. Elle informe que la commune de Sablons n'est pas seule concernée.

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un pacte financier et que la convention est conclue entre le Département, la Communauté de Communes EBER et les communes de Salaise sur Sanne et Sablons.

9. Compte rendu des commissions communales :

a) Commission enfance/jeunesse :

Mme PONTRELLI informe l'assemblée qu'un questionnaire pour les jeunes de 11/17 ans et un pour leurs parents vient d'être construit pour leur demander leur avis sur les besoins de cette tranche d'âge. Ce questionnaire sera intégré dans la prochaine parution « le petit sablonnais »

b) Commission communication :

La revue « Le Petit Sablonnais » est en cours de rédaction et que sa distribution pourrait être faite fin de semaine prochaine.

M. MISSAGUA rappelle qu'en tant que groupe minoritaire, il demande de publier un encart auquel il a droit.

M. Le Maire répond favorablement et leur dira les modalités.

Mme REBOREDO précise qu'il est souhaitable de disposer de l'article de M. MISSAGUA pour la fin de semaine, afin de ne pas retarder la parution de la revue et elle informe les membres de l'assemblée qu'ils seront sollicités pour la distribution.

M. SERRE émet le souhait qu'un article soit mis sur les incivilités constatées sur les terres agricoles.

A ce propos, M. Le Maire et Président du SIVU fait part au Conseil Municipal des actes de vandalisme sur les margelles de la salle des fêtes réalisés durant le week-end dernier. Un dépôt de plainte a été fait. Il est

déploré que ce ne sont pas les premières incivilités et que leur nombre est en augmentation surtout ces derniers jours : murs salis au centre socio culturel, luminaire plié, panneaux du city stade cassés, jeunes qui rentrent dans l'école, rallye de cyclo moteurs sur le parking du gymnase.

Une étude est en cours sur les modalités d'accès au centre socio-culturel.

M. Le Maire informe que la commission « sécurité » sera très prochainement convoquée.

c) Autres questions diverses

- Problèmes de la rue Monnet évoqués par Monsieur Serre à mettre à l'ordre du jour de la commission « sécurité »

- CCAS- VACCINATION COVID-19 :

Mme BOURDON explique qu'un sondage vient d'être fait à la demande d'EBER, pour connaître le nombre de personnes de plus de 70 ans déjà vacciné ou souhaite se faire vacciner, afin d'organiser sur la commune une séance de vaccination.

Les résultats sont les suivants : 107 personnes contactées, 48 déjà vaccinées, 30 demandent à être vaccinées et 18 qui ne le souhaitent pas. 187 autres personnes n'ont pas pu être contactées.

La commune est désormais dans l'attente des modalités d'organisation de la vaccination mobile par EBER.

- Points liés à l'urbanisme :

Mme DOREL aimerait connaître les raisons pour lesquelles la demande de Mme DAMIAN pour la pose d'un miroir de voirie a été rejetée.

M. PITON précise que sur l'impasse des géraniums, il était urgent de procéder à la pose d'un miroir et rappelle qu'en ce qui concerne Mme DAMIAN, il n'a pas eu connaissance d'une demande officielle.

Selon Mme DOREL, elle aurait fait une demande auprès de M. FONLUPT en octobre dernier. Elle en a mis un à ses frais et elle a constaté qu'un miroir a été mis en face par la municipalité.

M. FONLUPT précise qu'il a répondu à cette administrée qu'elle devait faire une demande auprès du Conseil Départemental et qu'il lui avait conseillé de se renseigner.

M. PITON rappelle que toute installation sur le domaine public peut être enlevée si elle n'a pas été faite officiellement.

M. Le Maire rappelle qu'il n'a jamais refusé quoi que ce soit à certains qui n'aurait été accepté à d'autres.

M. FONLPUT rappelle que la réglementation n'est pas la même selon la rue.

- Secrétariat de mairie :

M. Le Maire informe l'assemblée qu'en cette nouvelle période de confinement, le secrétariat de mairie est fermé au public sauf sur RDV. Certains agents du service ont été mis partiellement en télétravail.